



AD  
SALYEAUX and SWAMPY  
CREES 1873  
TREATY 5  
Nos 1434, 1435, 1436  
Vol. 2

AC  
TREATY 3  
OJIBWAYS  
Nos 131-132, 133, 134, 135  
1873  
Vol. 1

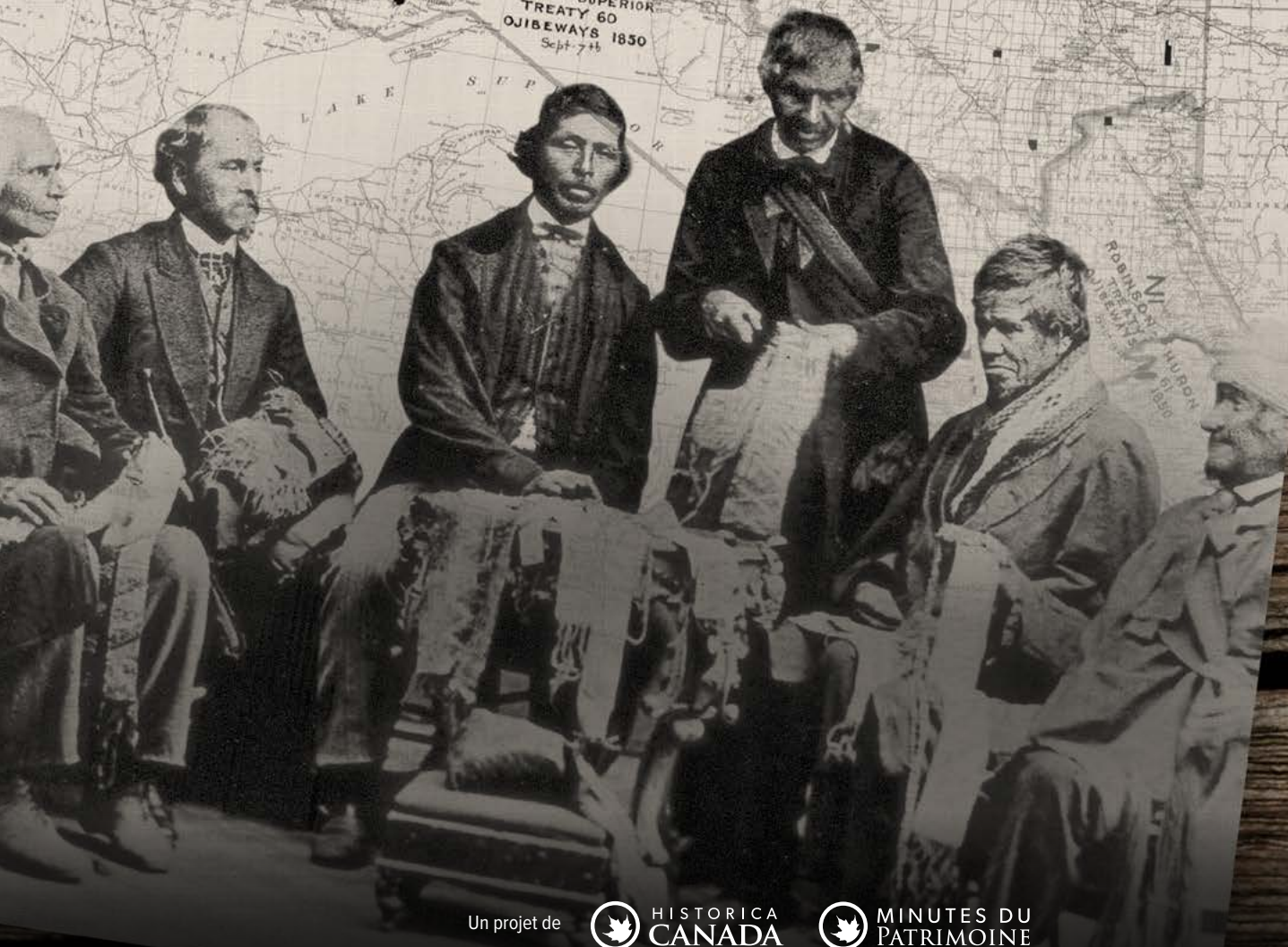
AH  
ADHESION TO TREATY 9  
P.C. 921, MAY 30<sup>TH</sup> 1929

AE  
OJIBWAYS AND CREEES  
JAMES BAY TREATY  
Nos 1905 AND 1906

Y  
ROBINSON-SUPERIOR  
TREATY 60  
OJIBWAYS 1850  
Sept 7<sup>th</sup>

# TRAITÉS AU CANADA

OUTIL D'APPRENTISSAGE



Un projet de



HISTORICA  
CANADA



MINUTES DU  
PATRIMOINE

« Les mots “pour aussi longtemps que le soleil brillera, que les rivières couleront et pour aussi longtemps que l’herbe verte poussera” peuvent être trouvés dans plusieurs traités après le traité de 1613. Ils établissent une relation d’équité et de paix. »

— Oren Lyons, Gardien de la foi du Clan de la Tortue, peuple Onondaga

## INTRODUCTION : LES TRAITÉS ENTRE LE CANADA ET LES PEUPLES AUTOCHTONES

Commençant vers 1600, la Couronne britannique (plus tard le gouvernement du Canada) a conclu une série de traités avec les peuples autochtones du Canada. Les traités se voulaient des ententes formelles visant à encourager les relations pacifiques et à clarifier les promesses, bénéfices et obligations des parties. Les peuples autochtones voulaient protéger leurs terres ancestrales, leurs ressources et leur mode de vie tout en assurant la paix, l’amitié et finalement du soutien alors qu’ils devaient s’adapter, au 19<sup>e</sup> siècle, à la nouvelle réalité de la vie. Aujourd’hui, tout le monde s’entend pour dire que les peuples autochtones ont accepté de céder certaines de leurs terres et ressources en échange de soutien matériel. Mais les termes de ces échanges allaient être compris de façon différente par les deux parties impliquées. Cette différence d’interprétation est née de leurs différentes perceptions du monde, et de leurs différents concepts quant à la possession de terres. Les peuples des Premières Nations avaient (et ont toujours) une relation avec la terre qui influence leurs politiques, leur spiritualité et leur économie. Les Européens ne voyaient la terre que sous l’angle de la production, comme une chose devant être exploitée. Les Européens ont commencé à imposer des frontières artificielles qui ne sont pas en accord avec les terres ou les **juridictions** traditionnelles des peuples autochtones, qui comprenaient des territoires allant au-delà des limites provinciales autant au Canada qu’aux États-Unis actuels. Si l’on ajoute à cela une barrière linguistique et des méthodes de transmission du savoir contrastantes (transmission orale *versus* écrite), les malentendus se sont multipliés. Plusieurs Autochtones d’aujourd’hui considèrent leurs aînés comme la référence suprême en ce qui concerne l’esprit et l’intention des traités puisque ceux-ci sont maîtres de la tradition orale.

### TABLE DES MATIÈRES

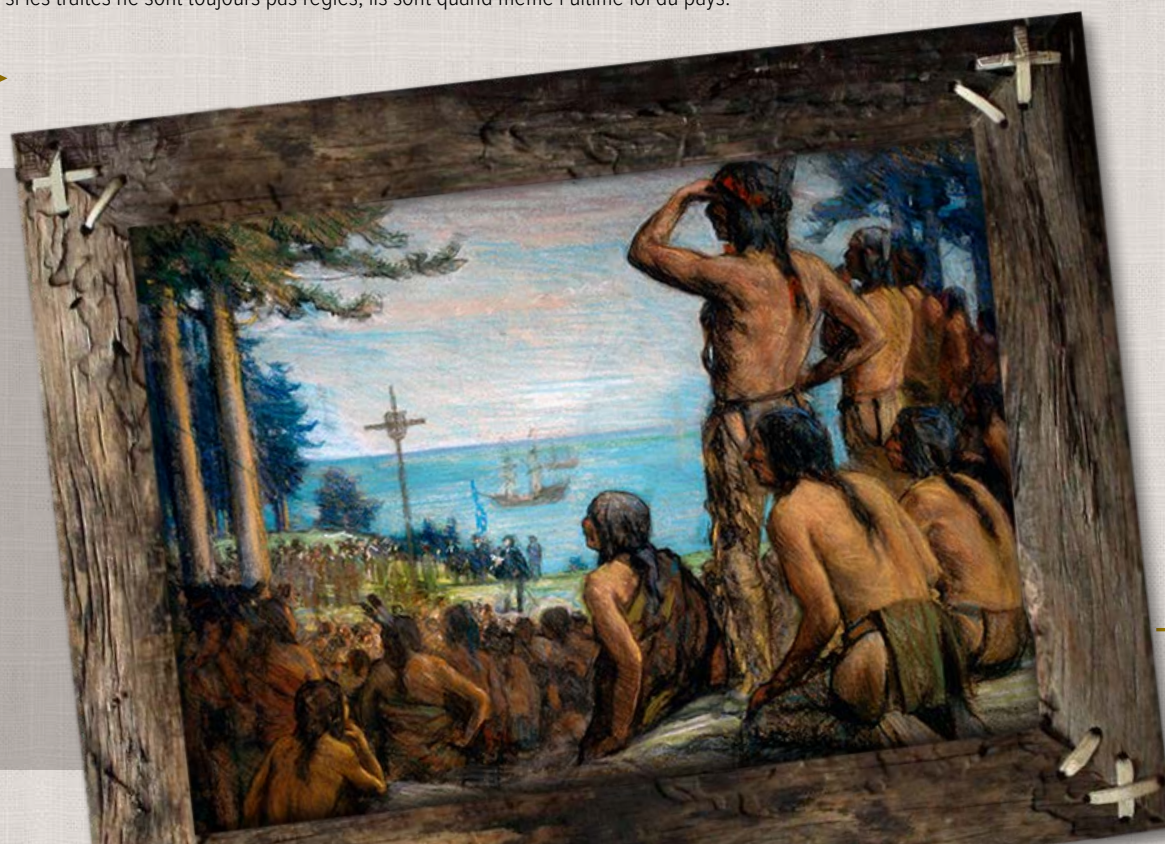
Introduction : Les traités entre le Canada et les peuples autochtones	2
Message aux enseignants	3
La Tradition orale	3
Ligne du temps	4
Pertinence historique : Activité de la ligne du temps	6
Analyse de source primaire : Ceinture de wampum	7
Analyse de source primaire : La Proclamation royale	8
Découvrir les traités numérotés	9
Étude de cas : Traité 9	10
Idle No More	11

Bien que la philosophie générale des traités soit habituellement similaire (établir les fondements de la cohabitation), chaque traité est un accord unique avec des circonstances uniques. Les traités ont été créés afin de définir les droits respectifs des peuples autochtones et des gouvernements coloniaux. Bien que plusieurs traités datent d’avant la Confédération, ils sont des documents vivants (tout comme la Constitution du Canada) et leur interprétation est à ce jour constamment réexaminée et débattue par les législateurs. De plus, des traités continuent à être négociés. En 1982, lorsque la Loi constitutionnelle a été adoptée, les droits des traités ont été reconnus et affirmés par la Constitution du Canada. Les droits et titres des Autochtones spécifiés par la Loi constitutionnelle sont la toile de fond des batailles légales toujours en cours aujourd’hui car, si les traités ne sont toujours pas réglés, ils sont quand même l’ultime loi du pays.

Jacques Cartier érige une croix 1534, George Agnew Reid, 1916 (Bibliothèque et Archives Canada, /1990-329-4).

### CONTEXTE HISTORIQUE

Les activités incluses dans ce Guide ont été développées dans l’optique des concepts du **Projet de la pensée historique** du P<sup>r</sup> Peter Seixas, incluant un examen de la **dimension éthique**. Les élèves et les historiens doivent souvent émettre un jugement lorsqu’ils étudient l’histoire, mais il reste important d’examiner le contexte historique. Cela implique de considérer ce qu’étaient les attitudes et la société dans le passé. Lorsqu’ils essaient de comprendre les motivations ou les croyances des peuples, les historiens et les élèves en histoire doivent à la fois prendre en compte cette connaissance des croyances du passé et travailler de façon à éviter d’excuser leurs actions comme simple effet du contexte historique.



Des pétroglyphes à Petroglyph Park, près de Nanaimo, Colombie-Britannique, 1967 (courtoisie de Musée et Archives de la Colombie-Britannique, image I-21971-141).

### MESSAGE AUX ENSEIGNANTS

Les activités et discussions reliées à l’histoire des peuples autochtones au Canada peut provoquer une réponse émotionnelle chez certains élèves. Le sujet des traités peut faire ressortir des opinions et sentiments forts, puisqu’il s’agit de deux visions différentes du monde. Il est critique de reconnaître que les perceptions du monde des Autochtones et leurs compréhensions des relations ont continuellement été **marginalisées**. Cela ne les rend pas moins valides, et les élèves doivent comprendre pourquoi les divers peuples du Canada peuvent avoir des interprétations différentes des traités.

Il est important que le climat dans la classe encourage les élèves à se parler d’une façon positive, respectueuse, et avec un esprit d’entraide. Établissez des règles de base pour les discussions en classe qui démontrent le respect de l’intimité, de la diversité et de l’expression de points de vue différents. Si quelque problème devait s’ensuivre, informez un administrateur ou un conseiller et assurez-vous que les élèves savent vers qui se tourner afin de recevoir de l’aide et du soutien.

Finalement, afin d’éviter les erreurs des efforts passés de l’enseignement au sujet des peuples autochtones, il est recommandé que les enseignants complètent les activités du Guide avec des ressources pédagogiques écrites du point de vue des peuples autochtones.

Nous espérons que l’éducation est un pas fait pour la réconciliation, et ce Guide vous aidera à enseigner ce sujet important de l’histoire canadienne.

### NOTE AUX ÉDUCATEURS :

Les modifications pour les élèves d’éducation spécialisée et ELF (étudiants de la langue française) sont incluses dans les sections appropriées et identifiées comme des « modifications ».

### LA TRADITION ORALE

Les sociétés autochtones de l’Amérique du Nord ont depuis longtemps fait confiance à la transmission orale de l’histoire, des récits, des leçons et d’autres connaissances comme une façon de préserver des dossiers historiques, de documenter des accords et de maintenir des cultures et des identités. Dans certains cas, la transmission orale est agrémentée de ceintures wampum, de pictogrammes, de pétroglyphes, de manuscrits sur écorce de bouleau et de motifs tressés dans les vêtements. Dans certains cas, la tradition orale s’est avérée plus juste que les traditions écrites. Cela a été démontré par le récent travail d’équipe de détenteurs du savoir autochtones et de scientifiques occidentaux, comme dans la découverte récente de l’**expédition perdue de Franklin**.

La tradition orale a été centrale dans les interprétations des traités par les Autochtones. La compréhension autochtone des traités n’est souvent pas basée sur le langage officiel juridique d’un document donné, mais sur l’esprit et l’intention de ce qui a été discuté, souvent en langue autochtone, au moment des négociations du traité. Les pensées occidentales ont tendance à donner de l’importance aux choses écrites dans la tradition juridique, et jusqu’à récemment, les sociétés orales étaient considérées comme des peuples sans histoire puisque celles-ci avaient été effacées par les historiens occidentaux. Des ceintures de wampum étaient souvent échangées afin d’enregistrer un traité et cela était souvent accompagné de coutumes cérémonielles, comme fumer la pipe sacrée (le calumet) afin d’officialiser l’accord, ou l’échange de cadeaux. C’est l’esprit et l’intention des négociations du traité qui créent le lien et la nature sacrée d’un traité, et non pas les mots écrits. (Adapté du site web *Indigenous Foundations* de l’Université de la Colombie-Britannique et de *L’Encyclopédie canadienne*.)

Pour un survol détaillé des **traités** en Ontario, visitez le site du Gouvernement de l’Ontario. Plus d’activités et de ressources pédagogiques sont disponibles sur le site de *L’Encyclopédie canadienne*.

### MOTS CLÉS ET DÉFINITIONS

**Assimilation** : Processus par lequel une personne (ou plusieurs personnes) acquiert les caractéristiques sociales ou psychologiques d’un autre groupe; faire en sorte qu’une personne ou un groupe fasse partie d’une société différente, d’un pays, etc.

**Céder** : Abandonner du pouvoir ou un territoire.

**Inférer** : déduire ou conclure quelque chose à partir d’une preuve ou d’un raisonnement plutôt qu’à partir de simples affirmations.

**Juridiction** : Domaine sur lequel s’étend l’autorité légale d’un tribunal ou d’une autre entité; pouvoir de prendre des décisions légales et de rendre des jugements.

**Marginaliser** : Traiter une personne, un groupe ou un concept comme insignifiant ou périphérique; le reléguer à un rôle sans importance ou sans pouvoir au sein de la société ou d’un groupe; repousser des gens aux marges de la société en ne leur allouant pas une place au sein de celle-ci.

**Signataire** : Partie qui a signé une entente, spécialement une personne, un groupe ou une organisation qui a signé un traité.

**Souveraineté** : principe de pouvoir ou autorité suprême; le droit absolu d’exercer une autorité (législative, judiciaire et/ou exécutive) sur une région, un pays ou sur un peuple.

**Titre autochtone** : Droit inhérent des peuples autochtones à une terre ou un territoire; le système légal canadien reconnaît le titre comme un droit collectif à l’utilisation et à la juridiction d’un groupe de terres ancestrales.

La signature du Traité 9. Capture d’écran tirée de la Minute du patrimoine « Naskumitwin (Traité) ».



# LIGNE DU TEMPS :

## PRÉ-CONTACT TRAITÉS AUTOCHTONES

Des traités étaient conclus entre diverses nations autochtones bien avant que les premiers colons n'arrivent. Certains des traités fondamentaux sont avec la terre et avec les créatures avec qui nous partageons la terre, comme chez les Anishinaabes. D'autres (ex. les Haudenosaunees) utilisent les traités afin de lier des nations dans une confédération.

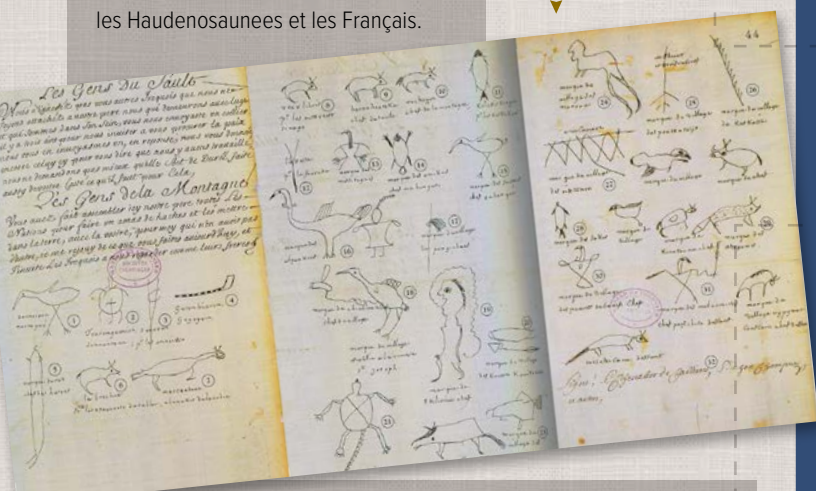
## 1613 WAMPUM À DEUX RANGÉES

Un des premiers traités bien documentés. Les Haudenosaunees étendent la ceinture wampum à deux rangées pour inclure les Néerlandais. Le traité les lie dans le respect de l'autonomie, de la paix et de l'amitié.

## 1701 LA GRANDE PAIX DE MONTRÉAL

Malgré plusieurs traités durant les premiers contacts, des conflits émergent. Cet accord rassemble 40 nations, incluant les Haudenosaunees et les Français.

Traité de la Grande paix de Montréal affichant les marques des pictogrammes des signatures des Premières Nations.



## 1725-1779 TRAITÉS DE PAIX ET D'AMITIÉ DE L'ATLANTIQUE

Cette série de traités entre les Anglais, les Mi'kmaq et les Maliseet cherche à mettre fin à un conflit de longue date. Ce traité reconnaît les droits des terres des peuples autochtones tout en accordant aux Britanniques un accès limité aux terres.

## 1850 TRAITÉS ROBINSON-HURON ET ROBINSON-SUPÉRIEUR

Les colons européens désirent plus de terres au nord-ouest des Grands Lacs en négociant des traités.

Des Cris examinant une carte avec un arpenteur, Fishing Lake, Saskatchewan. La carte montre le territoire couvert tel que mentionné dans le traité, août 1907 (Archives Glenbow / NA-3454-30).

## 1534-1600 PREMIERS ÉCHANGES

Les Premières Nations établissent des relations locales de commerce avec les Européens grâce à un système d'échange de cadeaux.



## 1500



Champlain faisant du commerce avec les Autochtones, CW Jefferys, 1911 (Bibliothèque et Archives Canada, / 1972-26-1457).

## FIN DES ANNÉES 1600 CHAÎNE D'ALLIANCE

Étendant leur influence au sein des pouvoirs européens, les Haudenosaunees incluent les Anglais dans leur alliance avec une série de traités connus collectivement sous le nom de Chaîne d'alliance.

## 1700

## 1763 LA PROCLAMATION ROYALE

L'Angleterre émerge comme la puissance coloniale dominante après la défaite de la France lors de la guerre de Sept Ans. Afin d'encourager la paix avec les nations autochtones, le roi George III reconnaît leur souveraineté à l'ouest des colonies britanniques de l'Est et commence ainsi une nouvelle ère de création de traités.

## 1764 LE TRAITÉ DE NIAGARA

24 Premières Nations acceptent la proclamation et la traduisent dans leurs propres termes diplomatiques. D'autres rejettent le traité et continuent le conflit avec les Britanniques dans la guerre de Pontiac.



## 1775-1850 SÉRIE DE TRAITÉS SANS NOM

Une série de traités sans nom (parfois vierges) est créée afin de procurer des terres pour la colonisation au Haut-Canada, forçant finalement les Premières Nations à se déplacer vers l'Ouest.

## 1850 LES TRAITÉS DOUGLAS

La colonie de l'île de Vancouver négocie 14 traités dans la partie sud de l'île, permettant la colonisation européenne et offrant du soutien pour les groupes Songhees et Esquimalts, entre autres.

## 1870-1921 LES TRAITÉS NUMÉROTÉS

Immédiatement après la Confédération, le Canada se lance dans une campagne de création de traités afin de se procurer des terres pour la colonisation dans l'Ouest. Sur une période de plus de 50 ans, 13 traités sont signés dans ce qui est aujourd'hui l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le nord de la Colombie-Britannique et le sud des Territoires du Nord-Ouest.

## 1923 LES TRAITÉS WILLIAMS

Les Anishinaabes du sud de l'Ontario demandent une réparation pour un traité vierge signé en 1787, et le Canada répond avec un nouvel accord. Les traités Williams pourraient être considérés comme les pires traités jamais négociés au Canada.

## 1973 L'AFFAIRE CALDER

L'un des premiers cas de droits des traités à se rendre en Cour suprême. Frank Calder, le président du conseil de la tribu Nisga'a à argumente que si aucun traité n'avait été signé, son peuple aurait toujours les titres de leurs terres. Bien que les Nisga'a n'aient pas gagné leur affaire, la Cour suprême a reconnu l'existence d'un **titre autochtone**. Cela a ouvert la porte à d'autres causes des droits autochtones.

Le ministre des Affaires autochtones Jean Chrétien fait des blagues alors que Billy Diamond, le chef du Grand conseil des Cris, signe une entente pour le projet de construction continue de la centrale électrique de la Baie-James, le 14 novembre 1974 (La Presse canadienne).

## 1974 PREMIER « TRAITÉ MODERNE »

Dans le nord du Québec, les Cris et les Innus réussissent à utiliser des revendications territoriales en suspens afin d'arrêter les efforts de la province de construire des centrales hydroélectriques. La Convention de la baie James et du Nord québécois est le premier traité de l'histoire moderne à inclure un gouvernement autochtone autonome.

## 1990-1995 CONFLIT SUR LES TERRES

Au début des années 90, malgré l'émergence d'un système de réclamation de terres et de la codification des droits autochtones, des disputes violentes éclatent à Oka, au Québec, à Gustafsen Lake, en Colombie-Britannique, à Ipperwash, en Ontario, et ailleurs. Ces confrontations mènent à des interventions militaires dans les communautés des Premières Nations, avec des morts des deux côtés.



Le premier premier ministre du Nunavut, Paul Okalik, fait une allocution lors des célébrations inaugurales à Iqaluit, le 1 avril 1999 (La Presse canadienne/Tom Hanson).

## 2000

## 2012 MOUVEMENT IDLE NO MORE

Un mouvement naît en réponse à une législation fédérale que redoutent les activistes, puisqu'ils estiment que celle-ci viendra éroder encore plus les droits des traités. Des manifestations nationales se tiennent partout sur le continent (et globalement) afin de défendre les terres autochtones. Aujourd'hui, la bataille pour voir les traités respectés continue.

## 1923 LIGUE DES INDIENS DU CANADA

L'interprétation étroite des traités amène les Premières Nations à mettre sur pied une Ligue des Indiens du Canada afin de défendre leurs droits fonciers.

## 1900



Frank Calder s'adresse aux médias à Ottawa, le 8 février 1973 (La Presse canadienne/Chuck Mitchell).

## 1973

## ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME DE REVENDICATIONS TERRITORIALES

En réponse à l'affaire Calder et à l'activisme autochtone, le gouvernement fédéral crée deux processus de réparation : l'un pour que les Premières Nations puissent défendre des traités qui n'ont pas été respectés et l'autre pour des cas où aucun traité n'existe.

## 1982 DROITS AUTOCHTONES DANS LA CONSTITUTION

Avec le rapatriement de la Constitution, la « reconnaissance de l'existence de traités et de droits autochtones » est incluse dans la Section 35. Bien qu'il ne s'agisse que d'un court et vague passage, il s'agit du début d'une nouvelle ère d'activisme de droit territorial devant les tribunaux.



Deux manifestants montent la garde auprès d'une barricade près de l'entrée du parc provincial Ipperwash, en Ontario, le 7 septembre 1995 (La Presse canadienne/Moe Doiron).

Le soldat canadien Patrick Cloutier et Brad Laroque lors d'un affrontement tendu dans la réserve de Kahnasatake à Oka, au Québec, le 1 septembre 1990 (La Presse canadienne/Shaney Komulainen).

## 1999 L'ACCORD FINAL DES NISGA'A

Après plus de 20 ans de négociations, l'héritage de Frank Calder est un traité pour les Nisga'a.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, Glen Clark, et le président du conseil de la tribu Nisga'a, Joe Gosnell, se serrent la main après la signature de l'Accord définitif Nisga'a à Terrace, Colombie-Britannique, le 27 avril 1999 (La Presse canadienne/Nick Procajlo).

## 2004-2007

## L'OBLIGATION DE CONSULTER

Les cas de titres et de droits autochtones continuent à être entendus par la Cour suprême. Dans une série de décisions, la Cour suprême juge qu'à chaque fois que les droits communautaires seront affectés par le développement, la communauté doit être consultée et que leurs préoccupations doivent être prises en compte.

## 2003 COALITION DES ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

En réponse à des retards et des ratés dans les implémentations, les **signataires** autochtones de tous les traités modernes forment un groupe de lobbying afin de demander au Canada de respecter les ententes.

## PERTINENCE HISTORIQUE : ACTIVITÉ DE LA LIGNE DU TEMPS

1. Chacun des événements choisis pour la ligne du temps est important pour l'exploration de l'importance des traités au Canada. Choisissez 5 événements de la ligne du temps que vous croyez cruciaux dans la représentation de l'héritage des traités au Canada.
2. Classez les événements que vous avez choisis, en commençant par le plus important. Créez un tableau comme celui ci-dessous afin d'expliquer l'importance et l'héritage des cinq événements choisis.
3. Identifiez tous les changements sur la ligne du temps dont l'intention est d'améliorer l'héritage durable des traités autochtones. Jetez un coup d'œil aux changements que vous avez identifiés. Quel est selon vous le changement le plus important? Pour qui?
4. Identifiez deux perspectives ou événements qui devraient être inclus sur la ligne du temps et justifiez vos choix.

**NOTE AUX ÉDUCATEURS** Lorsque vous aidez les élèves à déterminer la pertinence historique d'un événement donné, référez-vous aux critères fournis par le [Projet de la pensée historique](#).

### // MODIFICATIONS

Les élèves peuvent relire la ligne du temps, trouver de 5 à 10 mots difficiles et écrire leur propre définition. Ensuite, demandez aux élèves de choisir 3 événements de la ligne du temps et de les réécrire dans leurs propres mots. Demandez-leur d'expliquer pourquoi ils croient que ces événements sont importants dans l'histoire des traités.

Les ceintures wampum à deux rangées (*Kaswentha*) racontent les traités faits en 1613 entre le peuple Haudenosaunee et les Néerlandais. Les deux côtés ont accepté de ne jamais interférer dans les affaires de l'autre (Six Nations Legacy Consortium et de la Bibliothèque publique des Six Nations, [vitacollections.ca/sixnationsarchive/2687087/data?n=3](http://vitacollections.ca/sixnationsarchive/2687087/data?n=3)).

## ANALYSE DE SOURCE PRIMAIRE : CEINTURE DE WAMPUM

« Ces deux rangées symboliseront deux chemins ou deux vaisseaux voyageant ensemble sur la même rivière. L'une, un canot d'écorce de bouleau, sera pour les peuples autochtones, leurs coutumes et leur mode de vie. L'autre, un bateau, sera pour les peuples non autochtones et leurs lois, leurs coutumes et leur mode de vie. Nous descendrons la rivière ensemble, côte à côte, mais dans nos propres vaisseaux. »

— Attribué à l'historien et aîné mohawk Ray (Tehanetorens) Fadden

Des chefs des Six Nations lisant des ceintures wampum, 1871 (Bibliothèque et Archives Canada/Electric Studio/C-085137).

### // MODIFICATIONS

Donnez la même consigne de recherche et de lecture. Demandez ensuite aux élèves d'identifier dans l'article 5 à 8 mots clés et de créer leurs propres définitions.

Après quoi, demandez aux élèves de résumer l'article en utilisant le tableau des 5 questions de base.

Ces activités peuvent être complétées en paires.

Les versions autochtones des traités sont d'autres sources primaires qui peuvent nous permettre un coup d'œil dans les pensées et les croyances des gens impliqués dans les négociations des traités. Les ceintures wampum sont des perles de coquillages enfilées ensemble et tissées dans des ceintures. Elles étaient utilisées en tant que document visuel représentant les ententes que les peuples autochtones faisaient entre eux et avec les Européens, et sont associées à la création de traités entre deux groupes. Chaque motif représentait un accord différent et avait une signification différente. Les ceintures wampum à deux rangées symbolisaient l'entente originale faite entre les Haudenosaunees et les Néerlandais. Elles représentaient comment les peuples impliqués pouvaient partager la terre dans le respect et l'amitié, sans devoir s'immiscer dans les affaires des autres. Cela s'est ensuite étendu aux Britanniques et aux Anishinaabes et en est venu à représenter une relation idéale de traité pour les Européens et les Autochtones en général. Des rangées de wampum étaient traditionnellement utilisées pour conter des récits, comme cadeaux de cérémonie et pour enregistrer des événements importants. Des ceintures wampum sont encore faites aujourd'hui pour des raisons cérémonielles, politiques et personnelles.

Avec un partenaire, utilisez *L'Encyclopédie canadienne* pour faire de la recherche sur l'importance des ceintures wampum à deux rangées. Prenez des notes au sujet de vos découvertes.

1. En quoi les ceintures wampum sont-elles des preuves importantes lorsque vient le temps d'explorer l'héritage des traités autochtones au Canada?
2. La ceinture wampum à deux rangées a été créée en 1613. Effectuez une recherche sur la raison derrière sa création. Quels autres événements se passaient alors en Amérique du Nord? Faites un remue-méninges pour dresser une liste de personnalités et d'événements importants de l'époque.
3. Comment ces événements vous aident-ils à comprendre pourquoi les ceintures wampum ont une si grande importance pour les Haudenosaunees? Comment les événements ont-ils affecté la signification des ceintures wampum? Ont-ils eu un effet sur les relations entre les Européens et les Autochtones lors des négociations des traités?

◀ Traités historiques au Canada de 1725 à 1930 (autorisé sous la licence du gouvernement ouvert – Canada/Ressources Naturelles Canada). Trouver la carte [ici](#).

ÉVÉNEMENT	ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES AFFECTÉES	IMPORTANCE DE L'EFFET Quelle était l'importance de cet événement? À quel point celui-ci a-t-il affecté les personnes impliquées?	DURÉE DE L'EFFET Quelle a été la durée de l'effet de cet événement?
-----------	---	---	--

## ACTIVITÉ DE RECHERCHE SUR LES TRAITÉS

1. Choisissez un traité (pensez à votre région si vous vivez dans le territoire d'un des traités). En travaillant en groupe, effectuez une recherche et identifiez 3 personnes ou événements du temps de la négociation du traité qui pourraient avoir eu un impact sur sa création.
2. Que se passait-il dans la région qui pourrait avoir eu un effet sur les processus de création du traité? Utilisez la recherche faite à la question 1 afin de réfléchir à ce qui a motivé votre traité en particulier. Quel était le processus de création du traité?
3. On dit souvent : « Nous sommes tous visés par les traités. » Discutez-en en classe. Demandez-vous à quel point cette affirmation est-elle universelle? En quoi êtes-vous issus des traités? Qui bénéficie du traité à propos duquel vous faites de la recherche, et comment?

### // MODIFICATIONS

Placez les élèves en groupes stratégiques pour le soutien des pairs, et demandez-leur d'écrire de courts paragraphes sous forme de liste aux phrases très courtes expliquant les points clés du traité qu'ils ont choisi. Demandez-leur de remplir un tableau avec les 5 questions de base (Quoi, Où, Pourquoi, Qui, Quand) pour faciliter leur compréhension pendant la lecture.

## ANALYSE D'UNE SOURCE PRIMAIRE : LA PROCLAMATION ROYALE

En 1763, le roi George III a émis la Proclamation royale, déclarant la **souveraineté** de la Grande-Bretagne en Amérique du Nord à la suite de la défaite des Français durant la guerre de Sept Ans. La Proclamation a établi un gouvernement colonial dans les terres cédées à la Grande-Bretagne par la France, et a déclaré les terres de l'Amérique du Nord comme une possession britannique.

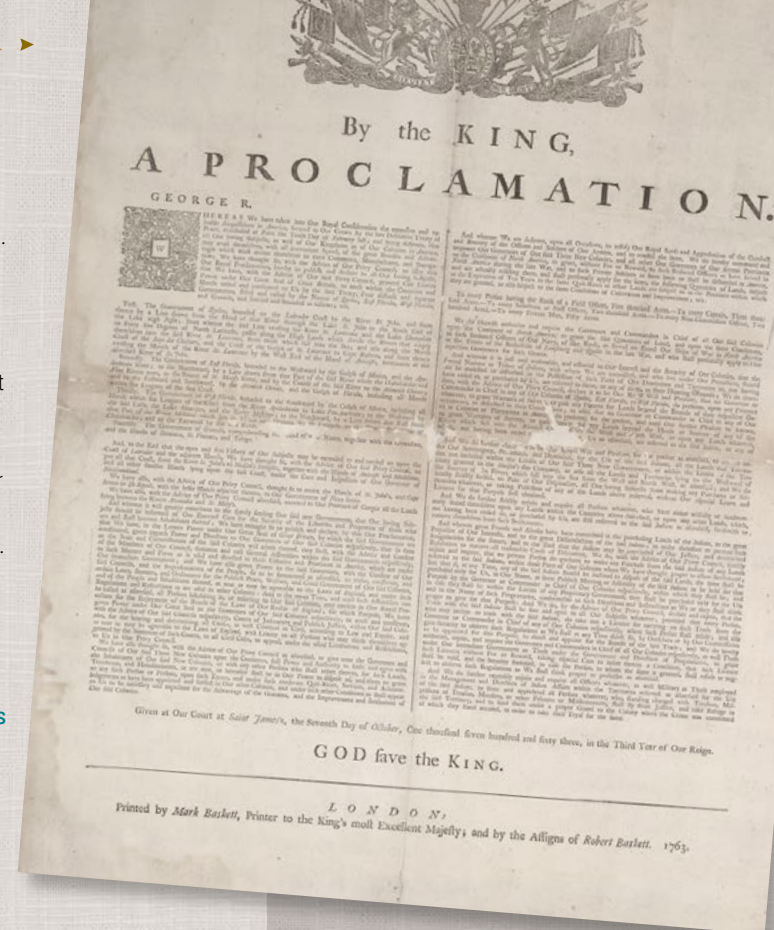
Le document esquissait aussi un modèle pour les droits autochtones et les titres des terres. Il établissait un cadre pour la négociation de traités avec les peuples autochtones, et encourageait les groupes autochtones qui étaient auparavant alliés avec les Français, et ceux dans l'Ouest, à accepter le règne britannique. Il cherchait à mettre fin à cette loyauté en reconnaissant que la terre appartenait aussi aux peuples autochtones à moins qu'un traité ne soit créé pour transférer le contrôle aux Britanniques. La Proclamation est devenue un document légal controversé, entraînant son adoption par certaines nations autochtones et de nouveaux conflits chez d'autres.

En ce qui concerne les droits autochtones, la Proclamation affirme clairement que les peuples autochtones gardaient toutes les terres qu'ils n'avaient pas **cédées** ou vendues :

« Et alors qu'il est juste et raisonnable, et essentiel pour Notre intérêt et la sécurité de Nos colonies, que les différentes nations ou tribus d'Indiens avec lesquels Nous sommes en lien, et qui vivent sous Notre protection, ne devraient pas être agressées ou perturbées dans la possession de telles parties de Notre dominion et de nos territoires, puisque si elles n'ont pas été cédées ou achetées par nous, ces terres leur sont réservées, comme leurs terrains de chasse. »

Malgré la reconnaissance des droits autochtones, le roi George a aussi revendiqué le contrôle absolu des terres et a déclaré la Couronne britannique comme autorité suprême lors des prochaines négociations avec les peuples autochtones de l'Amérique du Nord britannique.

Vous pouvez trouver le texte entier de la [Proclamation royale de 1763](#) sur le site des Affaires autochtones et du Nord Canada.



## DÉCOUVRIR LES TRAITÉS NUMÉROTÉS

Les traités numérotés sont parfois appelés les traités post-Confédération. Entre 1871 et 1921, le gouvernement canadien a signé 11 traités avec les Premières Nations afin de rassembler sous une juridiction fédérale les peuples autochtones et leurs terres.

Avec les traités 1 à 7, négociés entre 1871 et 1877, le gouvernement a appliqué ses politiques de contrôle et d'**assimilation** des peuples autochtones. Cela a inclus la mise sur pied de réserves. Les traités 8 à 11, passés à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle, répondaient à une demande grandissante pour des ressources naturelles et des terres agricoles.

Suivant les ententes mentionnées dans ces traités, toutes les terres du nord de l'Ontario et vers l'ouest jusqu'aux Rocheuses ont été cédées au gouvernement. Cela inclut tout le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, ainsi que le nord de l'Ontario, le nord-est de la Colombie-Britannique, une partie du Yukon et pratiquement tous les Territoires du Nord-Ouest.

Les communautés autochtones et le gouvernement canadien comprenaient différemment ce que tentaient d'accomplir les traités. Plusieurs étaient prêts à signer des traités afin de protéger leur mode de vie de l'immigration grandissante des colons sur leurs terres ancestrales. Les ressources qui avaient permis aux Autochtones de partout au Canada de survivre disparaissaient rapidement, et les traités semblaient pour plusieurs personnes être la façon d'assurer leur survie.

Dans cette activité, il vous sera demandé d'analyser des sources primaires reliées à l'un des traités numérotés. Si vous vivez dans un territoire concerné par l'un de ces traités, il vous est suggéré de choisir ce traité pour votre recherche.



▲ Traité 1 avec les Premières Nations du Manitoba. Tiré d'un dessin publié dans *l'Opinion Publique*, 14 septembre 1871 (Archives Glenbow / NA-47-41).

**PENSEZ-Y** Lorsque vous analysez une source primaire, des mots spécifiques, sources, symboles, images et dates peuvent fournir des détails utiles.

Pour plus d'informations sur la révision des sources primaires, consultez la section « [Un guide pour les sources primaires](#) » du centre d'éducation de *L'Encyclopédie canadienne*.

### ASTUCE POUR LES ENSEIGNANTS

Les élèves peuvent examiner le texte d'une source primaire ou d'un article à propos du traité sur *L'Encyclopédie canadienne*. [Le tableau des 5 questions de base](#) est disponible au téléchargement dans le centre d'éducation de *L'Encyclopédie canadienne*.

2. Travaillez ensemble afin de remplir [le tableau des 5 questions de base](#).

3. Si vous pouviez retourner en arrière, quelles questions aimeriez-vous poser aux chefs autochtones qui ont signé les documents en y inscrivant un X? Est-il possible de deviner leurs perspectives sur les traités? Pensez aux raisons qui peuvent avoir poussé différents groupes autochtones à faire des traités. En vous basant sur leurs raisons pour la création des traités, créez une liste des conséquences qui peuvent avoir affecté, ou qui affectent toujours, ceux qui ont signé.

### // MODIFICATIONS

Demandez aux élèves de se concentrer sur la question 1 et de répondre en un paragraphe sous forme de faits saillants.

En travaillant avec un partenaire ou en groupes de trois, répondez aux questions suivantes puis discutez-en en classe.

1. La Proclamation royale est un document de source primaire. Afin de vous aider à analyser le document, tenez compte des questions suivantes :
  - De quel type de document s'agit-il?
  - Qui a créé la source?
  - Quand, où et pourquoi cela a-t-il été écrit?
2. Quelles sont les affirmations clés esquissées par la Proclamation royale affirmant qu'une chose en particulier doit se produire ou être faite pour les peuples autochtones?
3. Quelle serait une source à examiner lorsque l'on prend en compte l'histoire des traités autochtones au Canada? Quelles perspectives sont incluses? Lesquelles sont laissées de côté? Pourquoi les gens étudiant l'histoire trouveraient-ils un document comme celui-ci utile dans l'analyse du passé?

George MacMartin et la commission du Traité 9 à Fort Albany, 3 août 1905 (Bibliothèque et Archives Canada/PA-059549) ►

### ASTUCE POUR LES ENSEIGNANTS

Parce que le texte a été écrit en 1763, il pourrait être difficile pour les élèves de comprendre les points clés de la Proclamation royale sans information additionnelle. *L'Encyclopédie canadienne* offre une explication des dispositions offertes aux peuples autochtones. Il existe aussi un grand nombre d'annotations disponibles en ligne que les élèves peuvent utiliser afin d'accompagner leur analyse du document.

Les documents de source primaire sont souvent écrits dans un langage que les élèves peuvent trouver inaccessible. Vous pouvez aider à la compréhension en créant un mur des mots ou une mini leçon explorant le vocabulaire. Ceci pourrait être bénéfique pour les élèves d'ELF, pour les élèves avec des degrés d'alphabétisation plus faibles et pour la classe entière.



### GEORGE MACMARTIN (1844-1923)

George MacMartin était un commissaire pour le gouvernement de l'Ontario dans le cas du traité 9. Son rôle était de protéger les intérêts du gouvernement de l'Ontario concernant les ressources naturelles du Nord au moment de définir les terres des réserves. Récemment, le journal tenu par MacMartin durant cette période a suscité énormément d'intérêt et de débats, puisqu'il semble témoigner des promesses orales faites durant le processus de négociation du traité, promesses qui ne concordent pas avec celles inscrites dans le document du traité 9 et dans les notes des autres commissaires, Duncan Campbell Scott et Samuel Stewart.

### GEORGE SPENCE (1887-1984)

George Spence, un membre de la bande Albany, a grandi sur les terres près de la Baie James. Il était un chasseur de métier et s'est battu durant la Première Guerre mondiale. Il était marié à Alice Spence et le couple avait trois enfants : Frederick, Marius et Anna. Spence faisait partie de la communauté Cri qui se s'est rassemblée à Fort Albany en 1905 pour la création du traité 9.

## ÉTUDE DE CAS : TRAITÉ 9

Le Traité 9 (ou Traité de la Baie James) a été signé entre 1905 et 1906, avec des terres additionnelles ajoutées en 1929 et 1930 pour couvrir tout le Nord de l'Ontario. Pour la première fois, le Gouvernement de l'Ontario était **signataire** d'un traité aux côtés du gouvernement fédéral. Dans la *Minute du patrimoine* « Naskumituwin » (qui signifie un entente entre deux personnes, ou un traité, en langue crie), Rosary Spence raconte la création du Traité 9 telle que celle-ci lui a été racontée par son arrière-grand-père, George Spence, un témoin historique de la signature à Fort Albany.

Comme c'est le cas pour plusieurs traités, les faits historiques entourant le Traité 9 demeurent controversés.

Pour cet exercice, travaillez en paires ou en petits groupes afin d'explorer deux récits du processus de création du traité : la version orale des Autochtones et le journal écrit du commissaire George MacMartin. Regardez la *Minute du patrimoine* et écoutez l'histoire de Rosary. Pour en savoir plus sur le Traité 9, voir [L'Encyclopédie canadienne](#).

### EXTRAIT DU DOCUMENT DU TRAITÉ 9

« En retour, Sa Majesté convient que les dits indiens conservent leur droit de chasse et de pêche dans toute l'étendue du territoire cédé – sujet toutefois aux règlements que le gouvernement pourra juger à propos de faire avec l'autorisation de Sa Majesté, – à l'exception cependant des portions de terre qui pourraient être employées pour la colonisation, l'industrie minière et forestière, le commerce, etc. »

Duncan Campbell Scott présente le Traité 9 aux Cris. Capture d'écran tirée de la *Minute du patrimoine* « Naskumituwin (Traité) ».



Le chef aveugle Missabay s'adressant à l'assemblée après les cérémonies de signature du Traité de la Baie-James, Osnaburgh House, 12 juillet 1905 (Archives de l'Ontario / Fonds Duncan Campbell Scott / C 275-1).

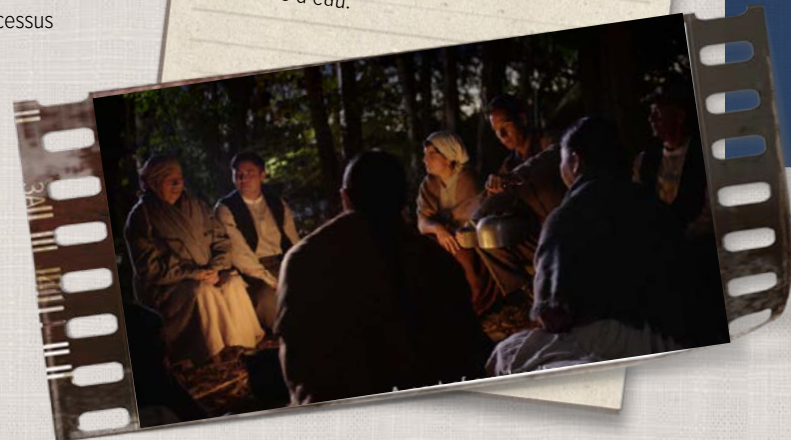


### MOTS CLÉS ET DÉFINITIONS

**Admonition** : conseil; avertissement fait à quelqu'un sur sa conduite.

**Amont** : Partie d'un cours d'eau qui, vis-à-vis d'un point donné, est en direction de la source.

**Aval** : Le côté vers lequel descend un cours d'eau.



▲ Partager autour du feu. Capture d'écran tirée de la *Minute du patrimoine* « Naskumituwin (Traité) ».

### EXTRAITS DU JOURNAL DE GEORGE MACMARTIN

25 juillet [1905] « Tel que promis, un festin a été préparé pour eux et lorsque tout fut prêt à 19 h, chaque membre de la tribu servi avec du pain bannock au cassis, du thé, des pipes et du tabac, ils ont annoncé qu'ils avaient choisi Wm [William] Whitehead comme chef, et Wm Coaster et Long Tom Ostesama comme conseillers.

Chef White-head a alors prononcé un discours, dans lequel il a dit, en pointant vers l'**amont** et l'**aval** de la rivière, qu'il étaient coincés par le fait de ne pas avoir accès aux deux rives de la rivière pour pêcher et chasser, mais qu'ils étaient dans l'obligation d'accepter ce qui était offert par ceux qui leur avaient fait des cadeaux et avaient organisé un festin en leur honneur.

Lorsqu'il leur a été expliqué qu'ils pourraient chasser et pêcher comme avant et qu'il n'étaient pas limités à un territoire, la réserve étant simplement une maison pour eux où aucun homme blanc ne pourrait intervenir ou s'imposer, que la terre leur appartenait pour toujours, ils ont gaiement accepté la situation et on dit qu'ils s'occuperaient de la question de la réserve plus tard. Le drapeau a ensuite été présenté au chef avec toutes les **admonitions**, comme d'habitude.

Une fois le festin terminé, vers 21 h 30, le chef et ses conseillers sont venus dans nos appartements pour nous dire qu'ils voulaient les deux rives pour 50 miles en **aval** comme réserve de chasse. Une fois de plus, il leur a été rappelé avec force qu'il s'agissait d'une maison qui leur était fournie, et non pas une réserve de chasse, et qu'ils pourraient continuer à chasser partout où ils le voulaient. Ils ont donc signifié leur accord. »

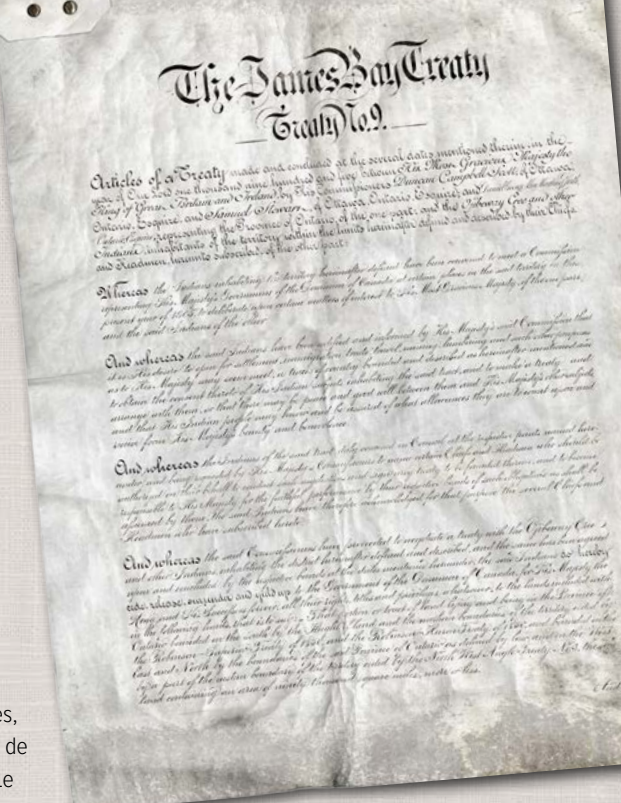
## ÉTUDE DE CAS (SUITE)

1. Résumez chaque source (document du traité, journal de MacMartin, récit de Rosary Spence tel que raconté dans la *Minute du patrimoine*). Quelle histoire chaque personne raconte-t-elle? Sont-elles similaires?
2. Quelles preuves ces sources fournissent-elles à propos du processus de création du traité de 1905?
3. Avec la classe, comparez et opposez les perspectives offertes par ces récits.

### // MODIFICATIONS

Regardez la *Minute du patrimoine* « Naskumituwin » avec les élèves. Demandez-leur d'écrire (dans le format de leur choix) leur réaction à la *Minute du patrimoine*. Si vous l'aimez, regardez-la plusieurs fois. Demandez ensuite aux élèves de raconter l'histoire dans leurs propres mots.

Page couverture du Traité de la Baie-James (Archives de l'Ontario / RG 1-653 / Articles du Traité de la Baie-James [Traité No 9]).



### IDLE NO MORE

Le processus de création des traités a des défauts inhérents, étant données les différentes perspectives, intentions et visions du monde de ceux qui ont fait ces traités. Les peuples autochtones du Canada ont de façon constante tenté d'attirer l'attention sur ces différences durant le processus de création des traités. Le mécontentement envers les conséquences des traités a généralement été exprimé grâce à des discussions, des débats, et parfois, des protestations. En 1990, la crise d'Oka, déclenchée par l'expansion proposée d'un terrain de golf sur un cimetière ancestral mohawk, s'est transformée en un affrontement de 78 jours entre les manifestants mohawks, la Sécurité du Québec et les Forces armées canadiennes. La crise d'Ipperwash de 1995 a émergé après des demandes répétées de la part de la Première Nation Kettle et Stony Point pour le retour de terres dans et autour du parc provincial Ipperwash, que le gouvernement s'était appropriées en 1942. Quelques réserves ont établi des barrages sur des chemins de fer et des ponts pour exprimer leur mécontentement durant leurs revendications territoriales. Au début de 2012, le mouvement *Idle No More* a dirigé l'attention vers les droits des traités des Premières Nations grâce à une série de manifestations qui se sont étendues à la grandeur du pays.

*Idle No More*, originalement une manifestation contre l'introduction par le gouvernement fédéral de la loi C-45, prolonge l'esprit de résistance contre des termes de traités injustes et l'implantation de lois qui vont à l'encontre des droits des Autochtones et des termes des traités. La *Loi sur les emplois et la croissance* proposée a affecté plus de 60 lois, incluant la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur la protection de la navigation* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Les activistes d'*Idle No More* affirment que les changements ont rendu la vie plus facile au gouvernement et aux grandes entreprises qui désirent faire passer des projets comme des gazoducs de pétrole sans évaluation environnementale, tout en diminuant les droits et l'autorité des Premières Nations.

Cette idée, qui a commencé par un échange de courriels, s'est rapidement transformée en un mouvement de protestation national et même international. En 2012 et 2013, le mouvement *Idle No More* a fait la une des médias alors que des autochtones et des non autochtones ont organisé des rassemblements, sessions d'information, danses en cercle et manifestations partout à travers le pays.

Rassemblement de danseurs durant une manifestation du mouvement *Idle No More* sur la colline du Parlement à Ottawa le 28 janvier 2013 (La Presse canadienne/Sean Kilpatrick).



## IDLE NO MORE (SUITE)

Imaginez que vous devez faire un film à propos du mouvement *Idle No More*. Vous créez un projet qui explique votre plan pour le film. Il peut s'agir d'une liste d'arguments de vente du film, d'un scénario en images (*storyboard*) ou d'un scénario. Votre projet devra esquisser les thèmes majeurs, les idées ou les scènes qui seront incluses dans le film.

1. Effectuez une recherche sur les origines de *Idle No More*. Qui sont les gens qui ont commencé le mouvement? Pourquoi l'ont-ils fait? Y a-t-il un événement spécifique qui a déclenché les événements qui ont suivi? Comment pensez-vous que l'héritage des traités a motivé ou inspiré le mouvement *Idle No More*?

Voici quelques questions pour vous aider à démarrer votre projet.  
En développant votre scénario, interrogez-vous :

- Quel est le rôle des femmes dans le mouvement *Idle No More*?
- Quel est le rôle de la jeunesse?
- Quelles sont les conséquences de ce mouvement?
- Y a-t-il un contenu personnel ou local que vous pourriez inclure?
- Avez-vous été impliqué, vous ou une personne que vous connaissez?
- Un événement *Idle No More* a-t-il eu lieu dans votre communauté?

► Des manifestants du mouvement *Idle No More* protestent à la base du pont Ambassador à Windsor, en Ontario, le 16 janvier 2013 (La Presse canadienne/ Geoff Robins).

Voici quelques endroits où commencer votre recherche :

YouTube : Faites de la recherche pour des vidéos et rassemblements éclair filmés durant certaines des manifestations.

Article de *L'Encyclopédie canadienne* : *Voyage du Nishiyuu (voyage du peuple)*  
[encyclopediecanadienne.ca/fr/article/voyage-du-nishiyuu-voyage-du-peuple](http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/voyage-du-nishiyuu-voyage-du-peuple)

Article de *L'Encyclopédie canadienne* : *Idle No More*  
[encyclopediecanadienne.ca/fr/article/idle-no-more](http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/idle-no-more)

► Des manifestants du mouvement *Idle No More* défilent à Toronto le 16 janvier 2013 (La Presse canadienne/Aaron Vincent Elkaim).

2. Pensez au point de vue que développe votre film. Que raconte l'histoire? Qui en est le protagoniste? Votre histoire sera-t-elle racontée d'un seul point de vue ou de plusieurs?

Pensez à comment vous pouvez bien raconter votre histoire de manière originale. Lisez, par exemple, *La marche* de Robert McCue. Ce récit explore une perspective unique et démontre une interprétation pleine d'imagination de l'un des événements *Idle No More*. Vous pouvez le trouver sur le site web [Arts & récits autochtones](#). Demandez-vous comment le choix du narrateur dans ce récit ajoute signification et importance. Faites un remue-méninges pour obtenir quelques idées pour le point de vue de votre film, en vous inspirant de cette histoire.

3. Développez votre projet de film. Voici quelques suggestions afin de vous aider à développer vos idées :
  - a. Quelle est l'histoire de votre film? Qu'incluez-vous au début, au milieu et à la fin?
  - b. Quelle est l'idée principale, le thème ou le message que vous voulez partager?
  - c. Quel est votre point de vue? Avez-vous certains partis pris qui pourraient influencer votre création?
  - d. À quel public destinez-vous votre film?
  - e. Quelles images ou quels sons importants pourriez-vous inclure dans votre film?
  - f. Comment votre film démontrera-t-il l'importance historique du mouvement *Idle No More*?
  - g. Quel est le titre de votre film?

4. Présentez votre projet de film à la classe.



## // MODIFICATIONS

Avec la classe ou en groupes, discutez des origines du mouvement *Idle No More*, en vous assurant que les élèves comprennent bien. Plutôt que d'écrire un scénario, les élèves peuvent créer un scénario illustré ou une bande dessinée en utilisant un programme informatique comme Bitstrips pour Écoles ou avec un crayon et du papier.